

ASSEMBLE DE CONSULTATION À 18H45

Pour le projet PPCMOI 02-16 : Demande d'exploitation d'une résidence de tourisme au 5, rue Saint-Henri East Hereford. Personne ne s'est présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

Le conseil de la Municipalité d'East Hereford s'est réuni en assemblée ordinaire le sixième jour de mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l'Église East Hereford, étant la deuxième assemblée ordinaire de la cent cinquante-neuvième session.

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Mme Sonia Côté, conseillère
M. Jean-Luc Junior Beloin, conseiller
Mmes Linda McDuff, conseillère
Isabelle Filion, conseillère

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le maire Richard Belleville.

17-03-43 - Adoption de l'ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Isabelle Filion et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-44 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 6 février 2017, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de l'adopter tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune présence

Maire – aqueduc (Richard Belleville)

Dépôt du rapport de février : 3 436g/jour

Souper de maire de la ville de Coaticook

Régie des déchets

Conseil des maires : discussions sur l'important projet de rénovation de l'aréna de Coaticook.

Réseau routier (Steve Isabelle)

Rien à signaler

Développement local, régional et touristique (Clément Roy)

Participation au colloque de Forêt Hereford sur leur planification.

Loisirs et familles (Sonia Côté)

Tournoi de hockey bottines bien réussi.
Souper bénéfice le 4 mars pour la famille Vachon
Atelier sur les fines herbes le 29 mars prochain
Tournoi de poches des pompiers le 22 avril
Souper WIXX de Saint-Malo

Sécurité civile et publique (Jean-Luc Junior Beloin)

Rien à signaler

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rien à signaler

Environnement et culture (Isabelle Filion)

Rien à signaler

17-03-45- Avril est le mois de la jonquille

CONSIDÉRANT qu'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Steve Isabelle
ET RÉSOLU :

QUE le mois d'avril soit le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-46 - Réparation des fluorescents (local Joyeux Aînés)

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Steve Isabelle, résolu d'engager les Installations électriques J.M. Martineau inc. de Compton pour terminer l'installation de nouveaux fluorescents au local des Joyeux Aînés. Le coût est de 590\$, excluant toutes taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-47 - Correspondance aux archives

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Clément Roy et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1 - MAPAQ Crédits agricoles
- 2 - MDDELCC Analyse eau potable
- 3- BAPE Rapport
- 4- MRC Dossier Internet
- 5- MRC RCI
- 6 - EXP Rapport pédologique
- 7 – CSHC Plan triennal
- 8- RCGT Rapport financier 2016
- 9- Bell Entente relative au 9-1-1
- 10- Soumissions diverses Réseau routier
- 11- Mun. Saint-Venant-de-Paquette Plan d'urbanisme

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Notes et questions diverses

Rien à signaler

17-03-48 – Don à la Fondation Bel Environ

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Sonia Côté, résolu de contribuer pour un montant de 345\$ afin de permettre une participation aux ateliers des Fleurons du Québec. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque au nom de la Fondation Bel Environ pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-27 - Rapport financier au 28 février 2017

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 28 février 2017, il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Revenus de février	25 101,73\$	
Déboursés de février	76 509,83	
TPS à recevoir	1 856,70	
TVQ à recevoir	1 556,34	
Chèques en circulation	23 374,46	
Solde à la caisse	112 475,67\$	12 914,11\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-28 - Présentation des comptes au 6 mars 2017

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 6 mars 2017, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Clément Roy et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

Stanley & Dany Taylor Transport inc.	2 037,22\$
Petite caisse	35,00
Visa Desjardins	218,74
Richard Belleville	30,25
MRC de Coaticook	130,00
MRC de Coaticook	293,97
Plantation Belleville	229,95
Industrie Canada	150,00
Wolters Kluwer	632,10
Infotech	208,46
Monty Sylvestre	217,77
EXP.	7 626,04
Groupe HBG	4 535,76
Gérin Custeau Francoeur	1 751,89
Régie des déchets	558,57
Multicopie Estrie	73,47
Maryse Audet	280,00
Raymond Gagné	711,31
Banque Nationale	1 226,09
Financière Banque Nationale inc.	1 910,25
Lise Got	852,83
Formules municipales	100,59
Groupe Environex	135,67

Délégation – Total : 3 463,47 \$ (février 2017)

Diane Lauzon Rioux	1 406,52\$
Alain Lampron	647,30
Groupe Environex	162,41
Bell Mobilité	17,13
Axion	105,52
Postes Canada	200,00
Receveur général du Canada	812,50
Receveur général du Canada	10,80

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-51 - En vertu de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Sonia Côté, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, il est résolu d'adopter le règlement numéro 261-17 intitulé : «*Règlement numéro 261-17 modifiant le règlement de zonage numéro 195-08 afin de modifier la définition et la description de l'usage «résidence de tourisme»*». Ce règlement a pour objet de modifier l'actuel règlement de zonage de la Municipalité. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 22 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-52 - PPCMOI 02-16 - Demande d'exploitation d'une résidence de tourisme (lot 5 486 479) – second projet

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), règlement numéro 204-09 et modifié par le règlement numéro 240-14 afin d'y ajouter les zones de type «R» ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables, a été déposé le

20 octobre 2016 ;

ATTENDU que l'immeuble qui fait l'objet de la demande sis au 5, rue Saint-Henri East Hereford, lot 5 486 479, est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dans la zone R-3, tel que décrit au règlement de zonage 195-08 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 et qu'il recommande au conseil son approbation ;

ATTENDU QUE l'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de l'architecture et de l'aménagement des lieux ne pose aucune contrainte par rapport à l'état actuel des lieux ainsi qu'au voisinage ;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 mars 2016 à 18h45 à la bibliothèque municipale ;

ATTENDU que cette résolution nécessite l'approbation des personnes habiles à voter;

En conséquence :

Sur proposition du conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Linda McDuff, **il est résolu :**

D'ACCORDER, en vertu du *Règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 et modifié par le règlement numéro 240-14*, la demande d'autorisation d'un projet particulier tel que déposé et de permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme au 5, rue Saint-Henri East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-53 – Services professionnels - Relevé topographique de la rue de l'Église

ATTENDU que le conseil municipal a adopté la résolution 16-11-201 accordant un contrat à la firme HBG de Sherbrooke pour un montant de 1 850\$, taxes en sus, en vue de réaliser un relevé topographique de la rue de l'Église, ces travaux étant autorisés dans le cadre de la TECQ 2014-208 dans un objectif de reconstruction de la rue de l'Église;

ATTENDU que des travaux sont prévus sur une autre partie de la rue de l'Église dans le cadre du programme RIRL et qu'il y a lieu de profiter de la visite de la firme HBG pour procéder en même temps au relevé topographique de cette partie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyé par la conseillère Linda McDuff, résolu de verser un montant supplémentaire de 2 095\$, taxes en sus, pour cette partie de la rue de l'Église, tel que décrit dans la soumission de la firme HBG de Sherbrooke en date du 2 novembre 2016. Ces coûts seront acquittés à même les revenus de l'année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-54 – Demande au Fonds de développement de la MRC de Coaticook

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Linda McDuff, résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à présenter une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook et à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents à ce programme. Le projet à considérer sera celui de l'installation d'un nouveau personnage de la Voie des Pionniers, soit celui de M. Neil Tillotson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-55 – Projet Saines habitudes de vie

ATTENDU que la responsable du projet Saines Habitudes de vie de la MRC de Coaticook autorise qu'un montant résiduel de 200\$ soit utilisé pour l'atelier «Fines herbes» organisé par la bibliothèque municipale;

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Isabelle Fillion, appuyée par le conseiller Steve Isabelle, résolu de verser ce montant résiduel au compte de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-56 – Respect des modalités du guide de la TECQ 2014-2018

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de la contribution gouvernementale dans la cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu QUE :

1. La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans la cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. La Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-57 Déploiement de la fibre optique – MRC de Coaticook

ATTENDU que l'organisme la T@CTIC (la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook) a été créé en 2009;

ATTENDU la desserte actuelle du territoire de la MRC, soit une desserte partielle, instable et à faible vitesse (moins de 5 mbit/s) ;

ATTENDU les problèmes importants de fiabilités que connaît le réseau sans fil et satellitaire actuel ;

ATTENDU qu'une zone rurale sans cellulaire efficace et sans accès à internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs en plus d'entraîner des problématiques au niveau de la sécurité, en raison de l'isolement ;

ATTENDU la pertinence de développer un réseau durable, fiable qui améliorerait de façon structurante la qualité de vie des citoyens de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la volonté de tous les acteurs de la région, notamment la T@CTIC, la MRC, les municipalités et la commission scolaire à répondre à la nouvelle réalité technologique de façon durable sans devoir recommencer le processus dans 5 ans ;

ATTENDU que pour tous les acteurs, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice ;

ATTENDU que spécifiquement pour le secteur agricole, ce projet permettrait de consolider et de faciliter la croissance et la modernisation de nos industries agricoles qui représente des revenus bruts de 250M\$ annuellement;

ATTENDU que la MRC a convenu avec les municipalités locales une entente lui déléguant la compétence à l'effet de déployer Internet haute vitesse sur leur territoire et de signer une convention à cet effet avec la T@CTIC, en 2010 ;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière sera déposée par la T@CTIC pour les programmes provincial «Québec Branché» et fédéral «Brancher pour innover» avant le 20 avril 2017 ;

ATTENDU que le conseil est d'opinion que ce projet s'inscrit dans une démarche régionale en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la MRC, d'assurer l'occupation dynamique de notre territoire et de consolider et d'offrir aux entreprises des opportunités d'affaires et plus en vue du développement optimal du milieu rural ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Isabelle Filion
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU :

D'appuyer les démarches de la MRC de Coaticook et de T@CTIC afin de déposer le projet régional d'amélioration d'internet haute vitesse par le déploiement de fibre optique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-58 – Projet d'éclairage des intersections en milieu rural

ATTENDU que le conseil municipal souhaite installer des lumières de rue à toutes les intersections en milieu rural ainsi que sur la rue de la Montagne afin d'assurer une meilleure visibilité aux services d'urgence et une sécurité accrue pour les résidents;

ATTENDU qu'une demande sera adressée à Hydro-Québec d'effectuer la vérification de tous les emplacements et qu'il y aura des frais pour certains travaux qui devront être exécutés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Sonia Côté, résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à déposer une demande à Hydro-Québec de procéder aux vérifications nécessaires et préalables à l'installation des lumières de rue et de défrayer les coûts relatifs à cette demande lorsqu'ils seront déposés à la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-59 - Balayage des rues et des chemins municipaux

Proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu d'engager la firme Les Entreprises Breton de Sherbrooke pour le balayage des rues et chemins de la municipalité au taux horaire de 132,50\$ pour le matériel roulant. La dépense maximale est de 4 000\$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-60 – Fauchage des abords de chemins municipaux

Proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu de retenir les services de Travaux Légers enr. de Compton pour le fauchage des abords des chemins municipaux. Le coût est de 46\$ du kilomètre bilatéral et la dépense maximale est de 2 000\$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-61 – Épandage de calcium

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Steve Isabelle, résolu de retenir les services de Somavrac c.c. de Trois-Rivières pour l'épandage de calclo-20. Le coût est de 0,2160 du litre pour environ 40 000 litres. La dépense maximale est de 10 000,00\$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-61 - Rapport financier 2016

Ayant tous pris connaissance de rapport financier préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et déposé par la secrétaire-trésorière, il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Linda McDuff, résolu de l'adopter et d'en transmettre une copie au MAMOT tel que requis par la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-03-63 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que l'assemblée soit levée à 20h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Richard Belleville, maire

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Richard Belleville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
